

Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76 390 Aumale

Tel. : 02.35.17.41.55 - Fax : 02.35.17.41.56 – Courriel : mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

# REHABILITATION DE LA MARE CENTRALE EN MARE/INCENDIE

COMMUNE  
D'AUBEGUIMONT  
(76390)



**JUIN 2016**

L'Institution Interdépartementale de la Bresle accompagne  
les communes dans la réhabilitation et la création de mares.



1 - La mare centrale du village se comble



2 - Son volume d'eau est insuffisant (- de 200 m<sup>3</sup>) et en assec l'été



3 - Pompage de l'eau de la mare renvoyée dans le débit de fuite



4 - Début du curage des sédiments et mise en décharge de ces derniers



5 - Suite des travaux de désenvasement et mise en sauvegarde de la faune aquatique



6 - Approfondissement de la mare afin qu'elle retrouve un volume d'eau utile



7 - Réfection des berges en pente douce pour accueillir une faune et une flore diversifiées



8 - Le volume de la mare est désormais de 600 m<sup>3</sup> soit trois fois plus que son volume initial



9 - La mare possède un volume suffisant pour être classée « réserve incendie »



10 - Création d'une aire d'aspiration incendie



11 - La mare aujourd'hui (juin 2017)



12 - La mare, en plus d'être une réserve incendie, accueille une forte population d'amphibiens

Maitrise d'ouvrage et d'œuvre :

**Commune d'Aubéguimont**

Assistance technique et administrative :

**EPTB Bresle**

Prestataire de travaux :

**RICOUARD TP**

### Quelques chiffres :

- **Coût des travaux : 8 906 € HT**
- **Agence de l'Eau (60 %) : 5 344 € HT**
- **Conseil départemental 76 (20 %) : 1 781 € HT**
- **Commune (20 %) : 1 781 € HT**

Les mares encore présentes jouent d'importants rôles dans le fonctionnement hydraulique du bassin versant : ralentissement des écoulements, prévention des inondations, autoépuration naturelle des eaux... Ces milieux sont également des écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore diversifiées.

Afin d'être conseillés dans le choix d'une solution adaptée, les communes de la vallée peuvent contacter l'Institution de la Bresle. A partir d'un diagnostic de terrain, et sur la base d'échanges, l'animateur agro-environnemental en charge de la thématique proposera une ou plusieurs solutions et un accompagnement permettant la création ou la réhabilitation de vos mares communales.

Les Départements de la Seine-Maritime, de la Somme, de l'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie participent au financement de la mission « Agro-environnementale » portée par l'EPTB de la Bresle

